

Règl'eau

Directives de conduite du Vevey Natation

Le Vevey Natation Riviera, conformément à sa mission et ses valeurs ainsi que son affiliation à Jeunesse & Sport et Swiss Olympic, veut se doter de principes directeurs lors des activités du club (entraînements, compétitions, stages et autres) afin d'assurer un environnement sécuritaire et propice au développement de ses nageurs, entraîneurs et bénévoles.

Les membres du Vevey Natation Riviera s'engagent à adhérer aux présentes directives de conduite, à les respecter, et à représenter de façon adéquate son club.

Les directives du Vevey Natation Riviera sont composées d'une charte de l'esprit sportif, d'un code éthique et d'une politique de respect mutuel, afin d'être tous « Règl'eau ».

Charte de l'esprit sportif

1. Faire preuve d'esprit sportif c'est :
2. Observer strictement tous les règlements sans chercher à commettre délibérément une faute.
3. Respecter l'officiel car sa présence est essentielle au bon déroulement de toute compétition. L'officiel a un rôle difficile et ingrat. Il mérite le respect de tous.
4. Accepter toutes les décisions de l'officiel sans jamais mettre en doute son intégrité.
5. Reconnaître dignement la supériorité de l'adversaire dans la défaite.
6. Accepter la victoire avec modestie et sans ridiculiser l'adversaire.
7. Savoir reconnaître les bonnes performances de l'adversaire.
8. Vouloir se mesurer à un adversaire dans l'équité. Ne compter que sur son talent et ses habilités pour tenter d'obtenir la victoire.
9. Refuser de gagner par des moyens illégaux et par tricherie.
10. Garder sa dignité en toutes circonstances et montrer qu'on a la maîtrise de soi.

Code d'éthique

1. J'ai un comportement favorisant le respect des autres et un esprit d'équipe.
2. Je respecte mes entraîneurs, mes coéquipiers et les membres des autres clubs.
3. J'assure une participation active aux entraînements et aux compétitions.
4. Je suis ponctuel et assidu aux entraînements. Je respecte les horaires établis
5. Je prends soin de l'équipement du club et du matériel fourni dans chaque piscine.
6. Afin d'assurer mon bon développement et de maximiser mon potentiel, j'adopte de saines habitudes de vie (alimentation, sommeil, activités, etc.).
7. Je respecte les lieux d'entraînement et d'hébergement.
8. Je respecte les consignes fournies par les entraîneurs lors des entraînements et des compétitions.

9. Je m'engage à ne pas faire usage de boisson alcoolisée, de tabac, de stimulant, de stupéfiant ou de drogue.
10. Je respecte mes engagements pour les nages auxquelles je suis inscrit.
11. Je m'engage à porter l'équipement aux couleurs du Vevey Natation Riviera de façon à lui faire honneur.
12. J'apporte des suggestions positives pour améliorer ce que je n'aime pas ; j'évite le critique négative.
13. Je m'engage à contribuer par mes paroles et mes actes à la conservation et propagation de la bonne réputation de mon Club.

Politique de respect mutuel

1. Le Vevey Natation Riviera accorde une importance de premier plan au respect mutuel et au droit à la dignité de chacun.
2. Le club Vevey Natation Riviera reconnaît qu'il a la responsabilité de procurer un environnement de travail, d'entraînement et de compétition sain, respectueux et exempt de discrimination et de harcèlement.
3. En effet, le Vevey Natation Riviera prend des mesures appropriées afin de protéger la santé, la sécurité et la dignité de ses membres et de ses employé(e)s, et dans toute la mesure du possible, veille à ce qu'aucun membre (homme ou femme) ou employé(e) ne fasse l'objet d'harcèlement sexuel.
4. Toutefois, tous les membres et les employé(e)s doivent également collaborer à la réalisation des objectifs de cette politique et doivent s'y conformer.
5. Le Vevey Natation Riviera accorde une importance de premier plan au respect mutuel et à l'intégration du principe de la diversité au sein de ses membres et employé(e)s.
6. La discrimination et le harcèlement basés sur la race, la couleur, le sexe, le poids ou la taille, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'origine ethnique ou nationale, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap sont illégaux et le club Vevey Natation Riviera estime qu'ils sont incompatibles avec l'existence d'un milieu d'entraînement, de compétition et de travail, respectueux, productif et valorisant pour ses membres et ses employé(e)s. La discrimination pour un de ces motifs et le harcèlement sont donc prohibés.

En adhérant au club, j'accepte et je m'engage à respecter l'ensemble des règles mentionnées ci-dessus. En cas de non-respect de celles-ci, le club se réserve le droit d'appliquer des sanctions qu'il jugera appropriées.